

# PROCÉDURE APOSTILLE - TRADUCTEURS ASSERMENTÉS

## PROCÉDURE APOSTILLE

L'apostille a pour objet l'authentification des actes publics ou privés établis conformément au droit français afin d'en permettre la production auprès des autorités étrangères qui requièrent cette formalité.

- Ouvrir la notice explicative "Procédure Apostille" proposée par la CCI du Morbihan [Procédure Apostille](#)

## TRADUCTEURS ET EXPERTS ASSERMENTÉS

- Consulter la liste des Traducteurs assermentés établie par la Cour d'Appel de Rennes

Formalités Internationales :

[email](#)

ou

02 97 02 40 00



21 Quai des Indes, CS 30362, 56323 Lorient Cedex / 02 97 02 40 00 / [contact@morbihan.cci.fr](mailto:contact@morbihan.cci.fr)